



MAINTENANCE VERIFICATION des installations et matériel de sécurité incendie

Bouches et poteaux d'incendie MAINTENANCE



Vérifications visuelles

Il convient de vérifier, par du personnel compétent :

- L'aspect général de la partie visible de l'installation (la présence de l'appareil, son identification, sa verticalité s'il s'agit d'un poteau, l'absence de détérioration, de corrosion...);
- Sa bonne accessibilité ;
- La présence et le bon état de l'ancrage ;
- La présence et le bon état du socle de propreté lorsqu'il est requis ;
- La présence de tous les éléments apparents du poteau ou de la bouche d'incendie ;
- La présence et la compatibilité du (des) bouchons avec le(s) demi-raccord(s) du poteau ;
- La présence d'un dispositif d'entrée d'air sur le poteau (par ex. sur un bouchon)
- Le libre accès au(x) raccord(s) et demi-raccord(s) d'incendie ;
- Le bon état du revêtement ;
- La présence de la signalisation pour les bouches d'incendie ;
- La hauteur H_1 du demi-raccord central par rapport au niveau du sol dans le cas des poteaux d'incendie ;
- L'absence de fuite apparente ;
- L'absence d'eau dans le coffre pour la bouche d'incendie et dans la colonne pour les poteaux et bouches d'incendie.

Vérifications hydrauliques

- La vidange doit se situer en dehors de toute zone inondable. L'extrémité du dispositif de mesure doit comporter une rupture de charge avant déversement ;
- L'ensemble de réception des eaux pour les essais et/ou pour la vidange doit être capable d'absorber la totalité des débits à évacuer ;

Contrôle de l'étanchéité et de la vidange

- Tout d'abord, enlever un bouchon et vérifier le bon fonctionnement de la vidange après avoir ouvert et fermé le poteau d'incendie ;
- Remettre le bouchon ;
- Mettre le poteau d'incendie sous pression, vérifier qu'aucune fuite n'apparaisse et que la vidange s'effectue

Appareillage

Les opérations de contrôle hydrostatique sur les poteaux et les bouches d'incendie seront réalisées au moyen d'appareils pouvant indiquer la pression, les débits ou les deux simultanément. Ils doivent être installés conformément aux prescriptions du fabricant de l'appareil.

Mesurage du débit

Opération consistant à mesurer le débit, en régime d'écoulement, lorsque le poteau ou la bouche d'incendie est à pleine ouverture. Les mesures sont effectuées par ouverture progressive du dispositif de réglage de l'appareil de mesure.

Deux mesures sont à réaliser en aval du raccord ou du demi-raccord de sortie de plus grand diamètre :

- le débit à 1 bar de pression (vérification de la conformité aux prescriptions concernant le débit de l'installation)
- la pression lorsque le débit requis est atteint.

Compte rendu

Les vérifications visuelles et hydrauliques doivent être consignées dans un compte-rendu qui doit être transmis à la personne responsable.

COLONNES SECHES

Maintenance

Contrôle visuel trimestriel

Une fois par trimestre, l'effectuation d'un contrôle visuel est nécessaire.

Le contrôle visuel consiste à vérifier :

- Le bon état général de l'installation ;
- La présence de tous les éléments ;
- Le libre accès aux raccords d'alimentation et aux prises d'incendie ;
- La présence de la signalisation obligatoire.



Contrôle hydraulique annuel

Tous les ans, un essai hydrostatique et un essai dynamique doivent être effectués.

Essai hydrostatique (débit nul)

L'essai hydrostatique à débit nul a pour but de détecter d'éventuelles fuites, des défaillances sur les pièces constitutives et toute autre anomalie nécessitant une opération de réparation. Il s'effectue dans les conditions suivantes :

- A débit nu à la pression d'épreuve de 25.5 bars au niveau de l'alimentation de la colonne ;
- Sous eau exclusivement ;
- Pendant 20 minutes minimum.

L'appareillage utilisé doit être équipé d'un dispositif de sécurité évitant toute surpression supérieure à la pression d'épreuve. A l'issue de cet essai, aucune fuite ni déformation permanente de la colonne et de ses éléments constitutifs ne doivent être constatées.

Essai hydraulique en régime d'écoulement

L'essai hydraulique en régime d'écoulement permet de détecter la présence d'éventuels corps étrangers ou de réduction de passage dans la colonne, des défaillances sur les pièces constitutives et toute autre anomalie nécessitant une opération de remis en conformité.

Il convient pour cela de vérifier que le débit nominal/minimal de la colonne peut toujours être atteint jusqu'à la prise la plus défavorisée. L'essai s'effectue exclusivement en eau, à une pression maximale de 15 bars au niveau de l'alimentation de la colonne.

Rapport des essais hydrauliques

A l'issue des essais hydrauliques, on va consigner les constatations et résultats d'essais sur un rapport à insérer dans le registre de sécurité. Ce rapport devra être adressé à la personne responsable.

TEXTES REGLEMENTAIRES

- ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE « **REGLEMENT DE SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES CONSTRUCTIONS** »
- NORME NF S 626200 – Matériels de lutte contre l'incendie
- Poteaux et bouches d'incendie – Réglés d'installation, de réception et de maintenance
- NORME NF S 61-759 – Colonnes d'incendie (sèches et en charge) – Installation et maintenance
- NORME NF S 61-759/A1 et 12
NF S 61-759 - personne compétente

Nos points forts sont :

- certifications nécessaires.
- on a toutes les compétences pour entretenir votre matériel.
- On dispose d'une organisation fonctionnelle dédiée à la maintenance.
- Nous assurons des interventions rapides et adaptées aux besoins.
- Nous avons une organisation d'approvisionnement en pièces de rechange.

NOS SERVICES

- Maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie (Bouches et poteaux d'incendie ; colonnes sèches) ;
- Installation des systèmes de sécurité incendie
- Fourniture des accessoires Bouches et poteaux d'incendie ; colonnes sèches ;

Contactez- nous en cas de besoin

GSM : 212 6 64 52 51 85/ 212 6 55 41 58 44



www.somika.ma



Somika99@outlook.fr

Carmenkossir@gmail.com

Somengenering24@gmail.com